

Le 7 octobre 2016

Membres du Comité spécial sur la réforme électorale,

Le présent mémoire plaide en faveur d'un changement de mode de scrutin pour en adopter un fondé sur la représentation proportionnelle (RP).

Quand le premier ministre Justin Trudeau a dit que les élections de 2015 seraient les dernières à utiliser le système majoritaire uninominal à un tour, j'ai été remplie de joie.

Il y a environ 12 ans, j'ai appris comment fonctionnait le système majoritaire uninominal à un tour et j'ai compris comment il créait des gouvernements faussement majoritaires, comment il engendrait une sous-représentation ou une surreprésentation des partis et dans quelle mesure les résultats ne reflétaient pas les suffrages exprimés par les Canadiens.

Je me suis donc jointe à d'autres personnes qui, comme moi, avaient pris conscience des limites du système majoritaire uninominal à un tour et j'ai commencé à lire beaucoup d'ouvrages sur le sujet. J'ai assisté à des conférences, à des sessions de l'Assemblée des citoyens en Ontario, à des réunions et des débats de groupes d'experts universitaires.

Après avoir passé plusieurs années à réaliser un tel examen, et, à la lumière des connaissances que j'ai acquises, j'ai su qu'il était temps pour le Canada de changer de mode de scrutin pour en adopter un fondé sur la RP, au moyen duquel les partis remportent des sièges en proportion des suffrages exprimés qu'ils ont obtenus. C'est uniquement grâce à un tel système que chaque vote compte réellement dans l'élection de candidats appuyés par chacun.

À mon avis, ce qui importe, c'est que, dans un système de RP, tous les électeurs ont la chance d'élire des candidats qui seront leurs porte-parole politiques. Ils n'ont pas à se contenter d'un député appartenant à un parti qu'ils n'appuient pas, et qui, par conséquent, ne peut leur donner une voix politique.

J'estime que l'adoption d'un tel changement modifiera favorablement la politique au Canada. Puisque chaque électeur verra son vote se refléter dans le nombre de sièges remportés par le parti qu'il appuie, il saura qu'il est

entendu proportionnellement à l'appui dont jouit son parti dans la population des électeurs en général.

Nous ne verrons plus de partis qui recueillent 25 % des voix remporter uniquement 10 sièges.

Je sais qu'on vous a déjà présenté, de nombreuses fois, tous les arguments en faveur de la RP et tous les éléments à l'appui de celle-ci, et je m'abstiendrai de les citer de nouveau.

Je me contenterai de dire que, comme nous le savons tous, plus de 75 pays utilisent une certaine forme de RP. Le temps est venu pour le Canada de se joindre à ce groupe.

Membres du Comité, après que vous aurez entendu tous les témoignages à l'échelle du Canada et tenu compte de l'opinion des experts, j'espère que vous recommanderez que le Canada change son mode de scrutin pour en adopter un fondé sur la RP.

Les électeurs du Canada ne méritent rien de moins qu'un système qui représente équitablement le choix qu'ils font sur leur bulletin de vote.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ce mémoire.

Linda Sheppard